

**Scrutin du 27 mars 2018**  
**Elections des représentants à la Commission de la Recherche**  
**PROCES VERBAL**  
**Proclamation des résultats**  
**Collège USAGERS**  
**Secteur 2**

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1, L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-40 ;  
 Vu l'arrêté n° 027-2018 en date du 29 janvier 2018 du Recteur de l'Académie de Poitiers, Chancelier des Universités, relatif à la Commission de contrôle des opérations électorales ;  
 Vu l'arrêté électoral du 28 février 2018 relatif à l'élection des représentants des usagers au Conseil d'administration, à la Commission de la Recherche du Conseil académique et à la Commission de la Formation et de la vie universitaire du Conseil académique de l'université de Poitiers ;  
 Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;  
 Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 28 mars 2018 ;  
 Vu l'ensemble des procès-verbaux établis par les bureaux de vote ;

**Article 1 : Examen des procès-verbaux :**

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	264
Nombre de votants	21
Nombre de bulletins blancs ou nuls	3
Suffrages valablement exprimés	18

Répartition des sièges

Listes	Nb de voix	%	Voix / quot	Sièges 1ers	Restes	Sièges suppl.	Total Sièges
Pour des humanités dynamiques, modernes et progressistes	18	100,0%	1,00	1	0,00		1
Total	18						1
				1		0	
Sièges pourvus				1		0	
Sièges restant à pourvoir	1			0		0	
Quotient électoral	18,00						

**Article 2 : Proposition d'attribution des sièges :**

Listes	Titulaires	Suppléants
Pour des humanités dynamiques, modernes et progressistes	CHEVALIER Florent	MARUEJOULS Cécile

**Article 3 : Proclamation – Election :**

Le Président proclame élus les candidats désignés à l'article 2.

**Article 4 : Affichage – Publication :**

Les résultats des scrutins sont immédiatement affichés et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 29 mars 2018

Le Président de l'Université de Poitiers  
Yves JEAN

**P/le Président de l'université**  
**et par délégation,**  
**Le Directeur des affaires juridiques**

**Nirmal NIVERT**

